

CE CLEMESSY MULHOUSE

Culture Loisirs

LES PARTICIPATIONS « VACANCES »

Comme chaque année, vous trouverez ci-joint le formulaire « aide aux vacances ». **Ne l'égariez pas !** Il vous donne accès aux barèmes de participation et les conditions générales qui s'y affèrent.

Les vacances sont encore un luxe pour beaucoup de salariés. Notre rôle est d'essayer que le maximum d'entre vous puisse partir en congés payés.

Dans ce souci, le barème 2011 est revalorisé.

La formule de calcul reste identique : sous condition de ressources selon la règle du quotient familial.

Que vous partiez en location, gîte, pension, camping..., que vous soyez en couple, avec des enfants ou célibataire, vous avez droit à l'aide aux vacances.

Une nouveauté cette année : la prise en compte des séjours éducatifs (classes vertes, classes de découvertes...)

En cas d'incompréhension, n'hésitez pas à contacter Françoise Engel, elle saura répondre à toutes vos questions :



en interne au poste 3636



en externe au 03.89.32.36.36



adresse courriel : ce.loisir.mulhouse@clemessy.fr

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

Pour le Comité d'Etablissement de Mulhouse

Son Secrétaire

Dolores Ventorosi

Sa responsable culturelle

Françoise Engel

CONDITIONS GENERALES

Les dispositions contenues dans ce document s'appliquent pour la période du :

1^{ER} juin 2011 au 31 mai 2012

Concernés, les salariés en contrat CDI ou CDD, rattachés administrativement à l'établissement de Mulhouse, de même que leurs conjoints et les enfants fiscalement à charge.

Sont également concernés les salariés et familles de la filiale EMCS.

Pour des raisons sociales et fiscales, les participations du CE sont déterminées selon les ressources des familles, sur la base du quotient familial.

COMMENT DETERMINER CE QUOTIENT FAMILIAL ?

Le revenu imposable figurant sur votre avis d'imposition de l'année 2010 sert de base de calcul.

Calcul du quotient familial :

$$\frac{\text{REVENU IMPOSABLE NET DE 2010 (sur revenus 2009)}}{12 \times \text{nombre de part fiscales}} = \text{quotient familial}$$

Exemple :

→ revenu imposable net 2010	=	18000 €
→ nombre de parts fiscales	=	3
→ quotient familial	=	18000 divisé par (12 x 3) = 500

Nos participations concernent les séjours dont la durée est de :

7 JOURS MINIMUM ET 30 JOURS MAXIMUM, PAR PERSONNE

Vous pouvez prétendre à plusieurs participations, dans le cadre du fractionnement de vos congés, en respectant toutefois les limites ci-dessus précisées. Dans ce cas, ne remplir le formulaire « AIDES AUX VACANCES » que lors de la première demande.

AUCUNE PARTICIPATION NE POURRA DEPASSER LE MONTANT FACTURE.

COMMENT EXPRIMER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION ?

Pour être complète et traitée, votre demande devra comporter :

- **le formulaire « AIDE AUX VACANCES 2011 » dûment complété,**
- **une copie de votre (vos) avis d'imposition (ou non imposition) de 2010 sur revenus 2009** (il est demandé aux personnes n'ayant pas eu de revenus en 2010 de nous contacter),
- **une facture originale et acquittée (à défaut de celle-ci, le dossier ne pourra être traité).** Le CE se réserve le droit de vérifier l'authenticité des factures en téléphonant aléatoirement à l'un ou l'autre prestataire de service.

Cette facture devra mentionner :

- ⇒ les dates de début et de fin de séjour
- ⇒ la nature du séjour (pension, gîte, location, camping...)
- ⇒ les noms et prénoms des personnes concernées

Location de « particulier à particulier » :

En plus des renseignements ci-dessus, nous rappelons que les coordonnées du loueur (nom, prénom, adresse, téléphone) devront figurer sur la facture acquittée. Un justificatif de présence sur le lieu de vacances, attestant de votre présence sur place, est demandé.

Les participations CLSH (centres aérés) :

Une aide de **5,61 €** est allouée par jour et par enfant, sans considération de ressources.

CLSH, SEJOURS LINGUISTIQUES, SEJOURS EDUCATIFS :

N'affectent pas la durée maximum de 30 jours, prise en compte pour l'aide aux vacances.

BAREME

QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2010	LOCATIONS - GITES CAMPINGS PENSIONS PAR JOUR ET PAR PERSONNE PAYANTE	QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2010	LOCATIONS - GITES CAMPINGS PENSIONS PAR JOUR ET PAR PERSONNE PAYANTE
≤ à 500	7,67	800	4,67
525	7,42	825	4,42
550	7,17	850	4,17
575	6,92	875	3,92
600	6,67	900	3,67
625	6,42	925	3,42
650	6,17	950	3,17
675	5,92	975	2,92
700	5,67	1000 et +	2,67
725	5,42		
750	5,17		
775	4,92		

COLONIES - CAMPS D'ADOLESCENTS RESTE A CHARGE - PAR JOUR ET PAR ENFANT PLAFOND JOURNALIER (*) DE 44,34 €			
Q. Familial	Reste à charge	Q. Familial	Reste à charge
< à 500	12,68 €	800	20,67 €
500	17,67 €	900	21,67 €
600	18,67 €	1000	22,67 €
700	19,67 €	AU DELA 1000	22,67 €

- Pour les séjours linguistiques organisés hors écoles, le montant de la participation est de 30 % du montant facturé limité à 600 €
- Pour les séjours linguistiques organisés par les écoles, le montant de la participation est de 20 % du montant facturé limité à 400 €
- Pour les séjours éducatifs, le montant de la participation est de 20 % du montant facturé limité à 200 €

* Le coût global d'une « colo », divisé par le nombre de jours, détermine un prix journalier que nous prenons en compte jusqu'à 44,34 €, selon le barème ci-dessus, le dépassement éventuel étant à votre charge.